
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015-306 DU 03 JUIN 2015

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de l'Autorité de Développement du Périmètre de Glo-Djigbé.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2014- 512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 2012- 544 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective ;
- Vu** le décret n° 2012-568 du 31 décembre 2012 portant approbation des Statuts de l'Autorité de Développement du Périmètre de Glo-Djigbé ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration de l'Autorité de Développement du Périmètre de Glo-Djigbé en sa session du 15 octobre 2014 ;
- Sur** rapport du Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en ses séances des 18, 20 et 26 février 2015,

DECRETE :

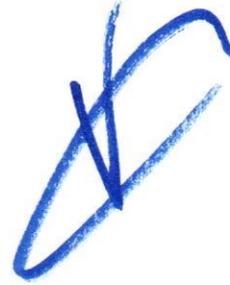
Article 1^{er} : Est approuvé, le budget prévisionnel pour l'exercice 2015, de l'Autorité de Développement du Périmètre de Glo-Djigbé tel qu'il figure en annexe.



Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 03 juin 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre du Développement, de
l'Analyse Economique et de la
Prospective,



Komi KOUTCHE



Marcel Alain de SOUZA

AMPLIATION : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; SGG 4 ; MEFPD 2 ; MDAEP 2 ;
AUTRES MINISTERES 25 ; DGAE-DGCPE 2 ; IGE-DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 6 ; DPE-DAN-DLC 3 ;
ADPG 2 ; BBDAN-DNC 3 ; GCONB-INSAE 3 ; UAC-FASEG-ENAM 3 ; JORB 1.

